

JANVIER 2023

n° 44



*MERCEDES-BENTZ L 408 PS MAHEU-LABROSSE*

*Ancien camion du CPI LA GENETE*

*Echelle 1/43 , en vente chez HACHETTE (Véhicules Légers Sapeurs-Pompiers n°10)*

# **LES DERNIERES NOUVELLES** **DE LA GENETE**

## Sommaire :

Page 3 :	Éditorial
Page 4 à 9 :	Extraits des procès-verbaux des conseils municipaux
Page 10 :	FRANCE SERVICES
Page 11 :	Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
Page 12 à 19 :	La vie au village
Page 20 :	Programme des manifestations associatives en 2023
Page 21 à 23 :	La vie de nos pompiers
Page 24 et 25 :	Informations du SIVOM
Page 26 :	Histoire du Moulin
Page 27 :	État civil
Page 28 :	Numéros et liens utiles

### **Les Dernières nouvelles de LA GENETE**

Mairie  
71290 LA GENETE

**Directeur de la publication :**  
Bernard COMTET

**Rédaction :** Chantal SIMONNET

*Les Dernières nouvelles de LA GENETE est distribué gratuitement aux familles habitant LA GENETE. Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant recevoir le journal doivent s'adresser à la mairie de LA GENETE (Permanences le lundi de 13 h 15 à 17 h 15 et le jeudi de 9 h à 12 h)*

Retrouvez ce petit journal sur le site : [www.lagenete.fr](http://www.lagenete.fr)

## Éditorial

Cette année 2022 aura encore été marquée par beaucoup d'incertitudes, que ce soit dans le domaine de la santé, avec une maîtrise de la crise sanitaire des années 2020 et 2021 encore incertaine à ce jour, que ce soit dans le domaine de la sécurité internationale avec un conflit à nos portes, que ce soit dans l'instabilité de notre pays avec le résultat des dernières élections présidentielles, que ce soit également avec l'envolée des prix, notamment des énergies qui concernent tout le monde, administrés et commune.

A ce titre, l'éclairage public est interrompu depuis maintenant environ 2 mois de 22h00 à 5h00. Les illuminations sur les mâts d'éclairage public n'ont pas été mis en service bien que nous ayons tout le matériel nécessaire. De même, chaque bâtiment communal (mairie, gîtes, Tour Jérusalem, écoles, gymnase...etc) a des recommandations pour avoir un objectif de maîtrise du chauffage. Seules les illuminations des bâtiments publics ont été maintenues avec également des programmeurs calés sur la plage d'horaires de l'éclairage public.

Le projet de chemin piétonnier initialement prévu en 2022 en terme d'études a pris aussi du retard. La non disponibilité de l'ATD (Agence Technique Départementale) ne nous aide peu dans notre démarche. Nous avons cependant bon espoir de faire l'étude en interne en 2023 pour prévisions de réalisation avant la fin du mandat. Le projet de vidéoprotection a lui aussi pris du retard, malgré les subventions accordées par le Département (Appel à projets) et l'Etat (DETR), nous attendons la réunion de la commission préfectorale qui doit se tenir courant Janvier 2023 pour valider le projet.

Le dossier concernant le remplacement des vitrages de La Mairie, de La Tour Jérusalem (actuellement en simple vitrage) ainsi que la mise de volets côté Ouest pour les écoles a été déposé (délai 31/12/2022 pour appel à projets) et sera déposé courant Février pour l'Etat (DETR) pour prétendre à des subventions et réalisation en 2023. Nous avons été confrontés à la rentrée scolaire 2022 à un problème de sécurité concernant une «faiblesse» constatée sur une poutre maîtresse d'une salle de classe. La réparation provisoire a été faite dans l'urgence. Des devis sont en cours pour la réparation définitive qui impacteront également le logement communal situé au-dessus (le logement actuellement vacant ne sera pas reloué tant que les travaux ne seront pas faits).

La statue du Domaine des Druides est en place depuis Septembre 2022.

La mise en place de chéneaux côté Ouest pour les gîtes 652, 805 et salle Piguet a été réalisée comme prévue courant 2022.

Nous nous réunissons actuellement régulièrement avec la commission communale ainsi que l'employé communal pour appréhender le remplacement du tracteur communal Kubota qui aura bientôt 7000 heures. Nous avons déjà reçu des offres de prix de plusieurs fournisseurs. Nous devons prendre en compte l'ergonomie du poste, notamment avec du «matériel déporté» (gestes et postures).

La projection liée notamment aux délais de livraison nous amènerait à porter notre choix début 2023 pour prévision au budget 2024.

Concernant le PLUI, vous avez tous eu récemment dans vos boîtes aux lettres un courrier décrivant le déploiement final du projet avec une date d'application estimée à début 2024.

Vous avez reçu également une invitation pour la cérémonie de vœux qui aura lieu le dimanche 15 janvier 2023 à 11H00 à la Tour Jérusalem. L'équipe municipale vous attend nombreux pour cette cérémonie après 2 années de «disette», avec un clin d'oeil particulier aux nouveaux arrivants, occasion évidente pour eux de rencontrer l'équipe municipale.... et ses voisins.

Je vous souhaite d'ores et déjà à vous toutes et tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2023, dans les domaines qui vous tiennent à cœur (famille, vie professionnelle, loisirs...) mais celui essentiel et qui concerne tout le monde, c'est bien sûr celui de la santé.

Très cordialement,

Bernard COMTET

## Conseils municipaux

### Extrait du Procès-Verbal / 20 juillet 2022

#### Extension des compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse

L'article 59-II de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) rend la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Le Bassin versant de la Seille est identifié depuis 2016 dans le SDAGE Rhône-Méditerranée comme un secteur prioritaire pour la création d'un EPAGE, en raison d'un besoin de structuration de la gouvernance pour assurer les travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE.

Les EPCI présents sur le bassin versant de la Seille ont mené une réflexion concertée entre janvier 2019 et juin 2021, portée par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, qui a abouti à la volonté de créer ex-nihilo un Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) entre les 12 EPCI suivants :

- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse
- Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura;
- Communauté de Communes du Bresse et Saône;
- Communauté de Communes Bresse Haute Seille;
- Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercomm';
- Communauté de Communes Bresse Revermont 71;
- Communauté de Communes Maconnais Tournugeois;
- Communauté de Communes Plaine Jurassienne;
- Communauté de Communes Porte du Jura;
- Communauté de Communes Bresse Nord Intercomm';
- Communauté de Communes Terres de Bresse;
- Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA).

A partir de juillet 2022, l'EPAGE exercera pour le compte de ses membres la compétence GEMAPI, regroupant les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-70 du Code de l'Environnement:

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Une réflexion a été menée ces derniers mois avec l'ensemble des 12 EPCI dans le but d'étendre les compétences de l'EPAGE et de mieux appréhender la gestion globale des milieux aquatiques.

Afin d'assurer la continuité des actions réalisées par les syndicats de rivière et consolider les moyens financiers mobilisables auprès des financeurs (Agence de l'Eau), il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur l'approbation d'extension des compétences facultatives de la Communauté de Communes Terres de Bresse aux compétences «Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques superficiels» et «Animation et concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques».

L'objectif étant de disposer, au sein de l'EPAGE Seille et affluents, des compétences liées à l'animation et à la surveillance des milieux aquatiques.

Pour rappel, en fin d'année, les communes membres de Communauté de Communes Terres de Bresse avaient délibéré afin d'approuver l'intégration de la compétence optionnelle correspondant à «l'Exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants», visé au 10° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, afin que les syndicats puissent perdurer avec la gestion des ouvrages hydrauliques (clapets, vannages...) jusqu'à l'intégration de cette compétence au sein de l'EPAGE (2<sup>ème</sup> semestre 2022).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Terres de Bresse comme suit :

- «Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques superficiels», visé au 11° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, permettant d'établir un réseau de suivi dans le cadre de programmes portés par l'EPAGE (suivi qualité d'eau, piscicole...)

- «Animation et concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques», visé au 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, permettant le secrétariat et l'animation d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), d'un contrat de milieux ou de démarches relatives à la prévention des inondations.

A défaut de délibération dans le délai de trois mois, la décision est réputée favorable. Un arrêté préfectoral approuvera enfin cette modification statutaire, arrêté qui vaudra décision effective de transfert de cette nouvelle compétence à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- D' **APPROUVER LA MODIFICATION STATUTAIRE** étendant les compétences facultatives de la Communauté de Communes Terres de Bresse à la «Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques superficiels» et à l'«Animation et concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques»

Délibération reçue en Sous-Préfecture de Louhans le 21 juillet 2022 – DE\_2022\_032

### **Projet vidéoprotection**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT la société BOUYGUES Energies et Services (Centre Bresse Bourgogne à CUISERY), pour la fourniture et installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de LA GENETE, pour un montant de 43269,00 € HT, soit 51922,80 € TTC.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches relatives à ce projet.

Délibération reçue à la Sous-Préfecture de Louhans le 21 juillet 2022 – DE\_2022\_033

### **Projet chéneaux complexe salle PIGUET - Gîte**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'entreprise Yoann SUCHET, 71290 LA GENETE pour la fourniture et pose de chéneaux, pour la somme de 2179,55 € HT, soit 2615,46 € TTC

RETIENT l'entreprise Michael GUIGUE, 71370 BAUDRIERES pour le raccordement des réseaux eaux pluviales, pour la somme de 2350,00 € HT, soit 2820,00 € TTC.

Délibération reçue à la Sous-Préfecture de Louhans le 21 juillet 2022 – DE\_2022\_034

### **Achat Vidéoprojecteurs – Ordinateur portable – Tableaux blancs pour les écoles**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT la société ALT'INFORMATIQUE, 71470 ROMENAY, pour l'achat d'un portable, de deux vidéoprojecteurs, tableaux blancs...pour équiper les écoles pour un montant de 4765,16 € HT, soit 5718,20 € TTC

Délibération reçue à la Sous-Préfecture de Louhans le 21 juillet 2022 – DE\_2022\_03

## **Questions diverses**

- Monsieur Stéphane MEUNIER ( 06 80 82 76 50) est nommé référent EPAGE
- Un résident de la commune a adressé un courrier à l'ARS BFC (Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté), relative à une implantation massive d'Ambroisie et de Datura. Ces plantes hautement nuisibles pour la santé ne semblent pas être éradiquées par le propriétaire des terrains concernés. Une rencontre sur place, avec des membres de l'ARS, la COM COM, le maire...est organisée la semaine prochaine.

## **Extrait du Procès-Verbal / 05 octobre 2022**

### **Eclairage public – Modifications des conditions d'éclairage nocturne – DE\_2022\_037**

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit,
- donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'EP, et dont la publicité en sera faite le plus largement possible.

### **Projet Eclairage public – Prise guirlande – Dossier 213086 EPNEUF\_1-DE\_2022\_038**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public, dossier 213086\_EPNEUF\_1, prise guirlande établi par le SYDESL, pour un montant de 337,18 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE le projet technique

DONNE son ACCORD pour le plan de financement suivant:

Montant de l'étude : 0,00 € HT

Montant du devis travaux EP : 337,18 € HT

Contribution de la commune : 337,18 € HT

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

### **Convention de partenariat pour la mise à disposition de bases de données d'information géographique en vue de leur numérisation et de leur mise à disposition – DE\_2022\_039**

Le 22 novembre 2021, le SYDESL a déposé auprès de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

Une demande de co-financement pour l'accompagner dans sa volonté de développer son SIG partagé en ajoutant de nouvelles fonctionnalités au service d'un meilleur pilotage des réseaux publics: le suivi de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. L'accord de financement conclu dans le cadre du plan France Relance (fond "Transformation numérique des collectivités territoriales" / appel à projets "Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire") est intervenu le 15 février 2022. Le soutien financier de l'Etat porte sur un montant de 155 195 €. Le SYDESL qui pilote ce projet en finance également une partie à hauteur de 51 732 €.

Le 30 mars 2022 se tenait la commission SI-SIG du SYDESL, qui décidait d'orienter l'accompagnement des communes et EPCI de Saône et Loire prioritairement sur les réseaux de chaleur communaux et les réseaux d'eau potable. Après information, la Commune de LA GENETE a sollicité un accompagnement du SYDESL pour la digitalisation au standard COVADIS et format Shape de son réseau d'eau potable et d'assainissement.

Cette opération est gratuite pour la commune. Elle permettra d'ajouter cette couche cartographique dans le SIG du SYDESL auquel accède déjà la commune.

Aussi, dans le cadre d'une relation suivie entre le SYDESL, et la commune de LA GENETE, mais aussi pour préciser les droits d'usage des données confiées, il est proposé :

d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de bases de données d'information géographique en vue de leur numérisation et de leur mise à disposition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de bases de données d'information géographique en vue de leur numérisation et leur mise à disposition entre le SYDESL et la Commune de LA GENETE.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

### **Tarif GITE ETIENNE n°652 au 01.01.2023 – DE\_2022\_040**

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs de location des gîtes pour une éventuelle remise à jour des tarifs pratiqués jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à savoir :

BASSE SAISON	07 janvier au 07 avril 2023 30 septembre au 20 octobre 2023 04 novembre au 15 décembre 2023	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 170.00 € WEEK END(arrivée samedi pour 2 nuits) = 100.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 130.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 160.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 120.00 €
MOYENNE SAISON	13 mai au 30 juin 2023 02 septembre au 29 septembre 2023 16 décembre au 05 janvier 2023	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 220.00 € WEEK END(arrivée samedi pour 2 nuits) = 110.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 175.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 210.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 140.00 €
VACANCES PAQUES / TOUSSAINT	08 avril au 12 mai 2023 21 octobre au 03 novembre 2023	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 235.00 € WEEK END(arrivée samedi pour 2 nuits) = 125.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 165.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 205.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 150.00 €
HAUTE SAISON VACANCES ETE	01 juillet au 01 septembre 2023	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 250.00 € WEEK END(arrivée samedi pour 2 nuits) = 140.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 180.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 220.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 160.00 €

**Location longue durée (hors vacances scolaires) à partir d'un mois, voire plus pour des ouvriers :**

530.00 € le mois + 100.00 € par mois pour le ménage.

DECIDE de maintenir la caution demandée pour toute location soit :

**Pour une location de longue durée (à partir d'un mois) :** caution égale à 1 mois de loyer (moitié pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition, moitié pour entretien).

**Pour toutes locations**, quelque soit la durée du séjour, et la saison concernée : 2 chèques de caution seront demandés : 100.00 € pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel, 100.00 € pour le ménage (si les locaux ne sont pas rendus propres).

**Forfait GAZ / ELECTRICITE**

Heures d'hiver (du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mars 2023 – du 23 octobre au 31 décembre 2023) : 5.00 € / jour

Heures d'été (du 26 mars au 22 octobre 2023) : 3.00 € / jour

**Forfait location "Draps"**: 8.00 € la paire.

**Pour les locations "semaine 7 nuits"**: 1 poulet offert aux locataires, à retirer à la "Ferme de ma Grand-mère" à JOUVENCON.

**Tarif GITE ANGELINE n°805 au 01.01.2023 – DE\_2022\_041**

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs de location des gîtes pour une éventuelle remise à jour des tarifs pratiqués jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de fixer les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à savoir :

BASSE SAISON	07 janvier au 07 avril 2023 30 septembre au 20 octobre 2023 04 novembre au 15 décembre 2023	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 210.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 140.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 180.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 220.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 170.00 €
MOYENNE SAISON	13 mai au 30 juin 2023 02 septembre au 29 septembre 2023 16 décembre au 05 janvier 2023	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 280.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 160.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 205.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 250.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 190.00 €
VACANCES PAQUES / TOUSSAINT	08 avril au 12 mai 2023 21 octobre au 03 novembre 2023	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 300.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 175.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 225.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 275.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 205.00 €
HAUTE SAISON VACANCES ETE	01 juillet au 01 septembre 2023	1 semaine (arrivée samedi pour 7 nuits) = 320.00 € WEEK END (arrivée samedi pour 2 nuits) = 190.00 € WEEK END avec 1 nuit supplémentaire = 240.00 € WEEK END avec 2 nuits supplémentaires = 290.00 € MID WEEK (arrivée lundi pour 4 nuits) = 220.00 €

**Location longue durée (hors vacances scolaires)** à partir d'un mois, voire plus pour des ouvriers : 600.00 € le mois + 100.00 € par mois pour le ménage.

DECIDE de maintenir la caution demandée pour toute location soit :

**Pour une location de longue durée** (à partir d'un mois) : caution égale à 1 mois de loyer (moitié pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel mis à disposition, moitié pour entretien).

**Pour toutes locations**, quelque soit la durée du séjour, et la saison concernée : 2 chèques de caution seront demandés : 100.00 € pour tous dommages causés au bâtiment ou matériel, 100.00 € pour le ménage (si les locaux ne sont pas rendus propres).

### **Forfait GAZ / ELECTRICITE**

Heures d'hiver (du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mars 2023 – du 23 octobre au 31 décembre 2023) : 8.00 € / jour

Heures d'été (du 26 mars au 22 octobre 2023) : 4.00 € / jour

**Forfait location "Draps"** : 8.00 € la paire.

**Pour les locations "semaine 7 nuits"** : 1 poulet offert aux locataires, à retirer à la "Ferme de ma Grand-mère" à JOUVENCON.

### **Remboursement caution Logement Mairie – DE\_2022\_042**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la locataire du Logement au-dessus de la Mairie a quitté le logement dernièrement. Après état des lieux, il convient de lui reverser la caution versée au départ de la location.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de reverser la caution pour un montant de 463,12 €, dès que le solde de loyer de juillet 2022 aura été réglé.

### **Solde Association les Genetods – DE\_2022\_043**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Genetods de LA GENETE est dissoute. Cette association a reversé le solde de 2362,60 € à la commune de LA GENETE.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter le solde de 2362,60 € de l'Association des Genetods. Cette somme sera remise à disposition si toutefois une nouvelle association voyait le jour.

### **Subvention Comité de Fleurissement – DE\_2022\_044**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer une subvention de 500,00 € au Comité de Fleurissement de LA GENETE.

[Les versions complètes des PV délibérations des Conseils municipaux sont consultables en ligne sur www.lagenete.fr ou sur papier, à la demande, en Mairie.](http://www.lagenete.fr)

### **Entretien du cimetière**

Comme dans de nombreuses autres communes, l'entretien des cimetières cause soucis. La loi interdit l'emploi de produits phytosanitaires chimiques, l'emploi de désherbeur thermique devient problématique avec la flambée du gaz et s'avère inefficace. En attendant de trouver une solution pérenne, le Comité de Fleurissement, renforcé par les employés communaux et quelques bénévoles ont effectué une «corvée de désherbage», le 10 septembre 2022. Ces journées citoyennes se renouvelleront en 2023. D'ores et déjà, lorsque nous nous rendons sur les tombes familiales, profitons en pour nettoyer l'entourage des pierres tombales. Ceci est l'affaire de tous, croyants ou non.

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



### Exemples de services proposés dans les France services :

- Déclarer mes revenus
- Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle emploi
- Gérer votre compte Ameli



Retrouvez toutes les informations pratiques (horaires, plan d'accès, permanences, antennes, nouvelles ouvertures...) sur [france-services.gouv.fr](https://france-services.gouv.fr) ou scannez ce QR code



### Votre FRANCE SERVICES à CUISERY :

Numéro de téléphone : **03 85 27 03 90**

Horaires :

**C'est à CUISERY, Place de l'Arquebuse  
Ancienne trésorerie**

**Lundi 13 h30 - 16 h 30  
Mardi 9 h 12 h 30 - 13 h 30 18 h  
Mercredi 9 h - 12 h 30  
Jeudi 9 h 12 h 30 - 13 h 30 16 h  
Vendredi 9 h - 12 h 30**

## Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après plusieurs reports, notamment liés à la crise sanitaire, le document qui va réglementer le droit des sols jusqu'en 2035 est en passe d'être validé par les élus la communauté de communes Terres de Bresse.

Mais avant cela, il sera présenté aux administrés, au cours de trois réunions publiques qui seront organisées :

- Le 17 janvier 2023 à 20h à la salle des fêtes de Romenay
- Le 23 janvier 2023 à 20h au Palace de Cuisery
- Le 30 janvier à 20h à la salle des fêtes de Ouroux sur Saone

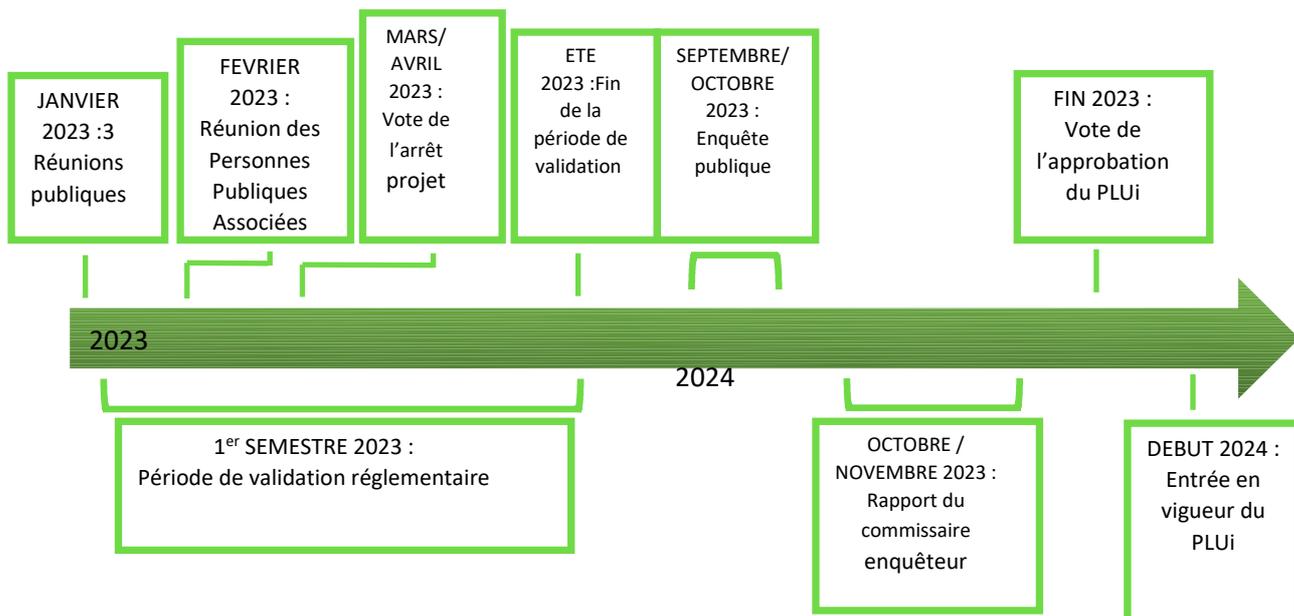
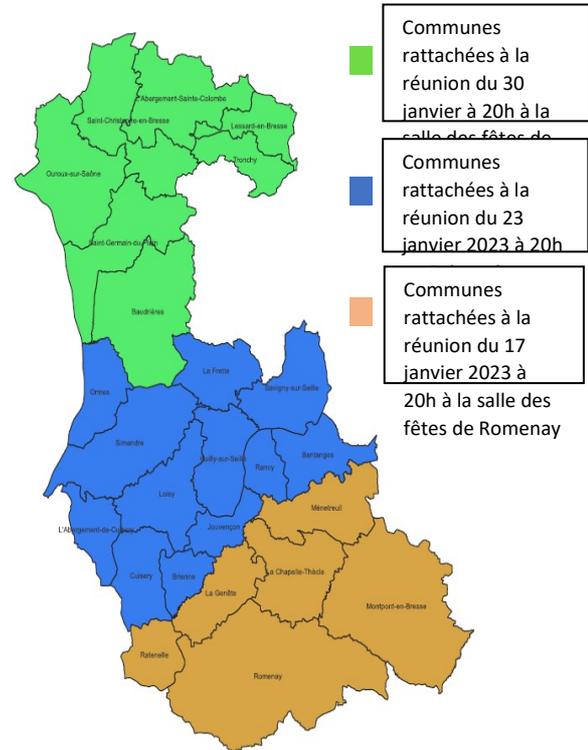
Ce sera l'occasion pour les élus de venir expliquer leur démarche, le contexte réglementaire et surtout les enjeux de ce document de planification.

Après cela, il faudra être encore un peu patient avant l'entrée en vigueur effective de ce nouveau zonage et de ce nouveau règlement à l'échelle intercommunale, puisqu'il y aura toute une phase de validation par différents organismes de l'Etat (environ 6 mois)

L'enquête publique, qui garantit l'égalité de traitement entre chaque concitoyen avec la nomination d'un commissaire enquêteur indépendant, sera organisée en septembre/octobre 2023. Ce sera l'occasion pour n'importe quel administré de venir porter requête pour un éventuel amendement. Le détail des permanences du commissaire sera communiqué sur différents supports, le moment venu : site Internet de la communauté de communes, Facebook de la communauté de communes, presse etc.

Enfin, après le rapport d'enquête, le PLUi pourra être approuvé définitivement par délibération du conseil communautaire. Il deviendra « opposable aux tiers » dans un court délai à compter de cette délibération, soit début 2024.

D'ici là, pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service urbanisme de la communauté de communes Terres de Bresse au 03 85 32 30 07 ou [amenagementduterritoire@terresdebresse.fr](mailto:amenagementduterritoire@terresdebresse.fr)



## La vie au village

### ***Dimanche 24 juillet 2022: l'association BISES'ARTS organisait un PIQUE-NIQUE POLYGLOTTE***

Ce fut un pique-nique original, organisé au bord de l'eau, au Domaine des Druides. Les participants pouvaient dialoguer en anglais, espagnol, allemand ou italien, mêlant tous les niveaux, du débutant au confirmé. C'était le second rendez-vous polyglotte, et espérons que les futurs réussiront à rassembler toujours plus de volontaires...



### ***Dimanche 14 août 2022 : 37<sup>ème</sup> foire à la Brocante***

Après deux années sous silence, deux reports liés à la situation sanitaire, les bénévoles du Comité des Fêtes ont reconduit la célèbre brocante de LA GENÈTE, avec enthousiasme mais...sans le soutien de la météo. Tout avait parfaitement débuté, plus de 70 exposants s'étaient installés et les visiteurs étaient présents. Malheureusement, en milieu de matinée, la pluie s'est invitée, faisant fuir les nombreux touristes et vendeurs. Heureusement, quelques irréductibles se sont abrités sous la buvette et les repas à prix sacrifiés ont ravis de nombreux convives.

Le Comité des Fêtes a pu, malgré la météo, dégager un bilan positif! Rendez-vous l'année prochaine. Sa nouvelle présidente, Patricia COMTET, vous attend nombreux, les bénévoles, afin de faire perdurer cette belle fête!





La vente de pain cuit au feu de bois n'a pas été reconduite cette année, mais les corniottes et tartes aux fruits de Gérard BERTHET ont connu un vif succès.

Dominique gagne un repas pour 2, au BBE, d'une valeur de 60 €. Elle a trouvé les «13 soleils» qui s'étaient cachés dans le jeu du précédent Petit Journal.



Nos 2 gagnants de la tombola, où il fallait deviner le nombre de mètres occupés par les exposants.

**Le Comité des Fêtes de LA GENETE remercie chaleureusement la SOMAGIC pour ses dons!**

**Samedi 20 août 2022, soirée théâtre chez nos voisins, à JOUVENCON**

L'Association BISES'ARTS a organisé une soirée Théâtre, invitant la compagnie de l'IHMAJ à présenter la pièce « le Golfeur », écrite et mise en scène par Henri MAREE. Il s'agit d'une comédie sociale où rancœurs et jalousies vont se dévoiler. Une quarantaine de personnes assistaient à la représentation.



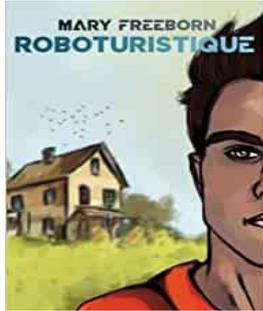
**Samedi 3 septembre 2022, BROC à Mimi**



Franc succès pour un marché nocturne de brocante où malheureusement, la météo est à nouveau venue perturber la réussite de la manifestation.



Nos artistes locaux : Sophie FATET, alias Mary FREEBORN, auteure en pleine dédicace de son livre «ROBOTURISTIQUE» et notre sculpteur Christian DUPONT.



**Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022, les journées du Patrimoine**



Sur l'initiative de Axel JOLY pour la visite de l'Eglise, et de Sophie FATET pour la visite du Moulin de la VILLENEUVE, les journées du Patrimoine ont connu un vif succès à LA GENETE.



Au Moulin, quels meilleurs conteurs que les petits-enfants du dernier meunier, Guy MOUREAUX et Catherine CARRY!



C'est en 1660 qu'est mentionné pour la 1ère fois le Moulin . Il a appartenu aux Seigneurs de LA VILLENEUVE jusqu'à 1911. Puis arrivant de MENETREUIL, Théodore MOUREAUX l'exploita jusqu'à son décès, en 1936. Son fils, Désiré MOUREAUX lui succède alors jusqu'en 1955.  
*Propriété de Me Georges VUILLARD en 1968, puis Theresa POWELL en 2018.*



Photo pleine d'émotions... Notre historien local, Paul PERRAULT, dialogue avec Guy MOUREAUX et Catherine CARRY, petits-enfants de Désiré MOUREAUX, sous l'écoute attentive de la propriétaire actuelle, Theresa POWELL.



## 18 Septembre 2022, le CPI LA GENETE initie aux gestes de 1ers secours

En ce dimanche matin de “manoeuvre”, les sapeurs pompiers volontaires de LA GENETE ont invité les genetods à venir s'initier aux gestes de 1ers secours. L'évènement a conquis les personnes intéressées; toutes réclament que cette information soit renouvelée périodiquement. Un grand merci à Audrey VERSAILLES qui a apporté une contribution matérielle et professionnelle.



Bravo aux plus jeunes  
qui n'ont pas hésité  
à mettre les instructions en  
pratique!



## Dimanche 9 octobre 2022, repas des “cheveux blancs”



Organisé par le CCAS et Martine DUPONT, une quarantaine de convives (nos aînés de 70 ans et plus) sont venus au repas à la Tour JERUSALEM. Au menu : saumon en gelée, pavé de veau forestier et omelette norvégienne, cuisinés par le BBE.

Ceux qui ne pouvaient se déplacer ont reçu le “colis de Noel” en décembre.

**31 octobre 2022 HALLOWEEN**



**11 novembre 2022, commémoration de l'Armistice de la 1ère Guerre Mondiale**



Cérémonie au Monument aux Morts, puis lecture de poésies et chants datant de la 1ère Guerre. Des drapeaux ont ensuite été déposés ainsi qu'une rose blanche, sur les tombes des poilus, au Carré Militaire du Cimetière.



**Samedi 13 novembre 2022, Bourse aux jouets**



A nouveau un beau succès pour la 4ème Bourse aux Jouets, organisée par le Comité de Fleurissement et sa présidente, Dominique PASSARD.

22 exposants étaient au rendez-vous et les bénévoles fidèles au service. Les tripes cuisinées par le BBE ont été très appréciées, tout comme le vin chaud.



**Jeudi 8 décembre 2022, soirée illuminations**



L'Amicale des Sapeurs Pompiers de LA GENETE vendait du saucisson à la gène. Le Comité de Fleurissement, avec Dominique, Marie et Christian avaient confectionné des décorations de Noël, l'Association BISES'ARTS vendait des gâteaux ...bref, la soirée «illuminations des associations», organisée au BBE a plongé tous les clients dans une réelle ambiance de Noël. L'animation musicale était assurée par MIMI ROSE.



Les enfants ont rencontré le Père Noël...



## Samedi 10 décembre 2022, repas des Anciens Combattants



Le traditionnel repas de l'Association des Anciens combattants, présidée par Paul PERRAULT, se tenait au BBE où Stéphane THAON avait concocté une excellente choucroute. Bien que de moins en moins nombreux, les convives ont passé un agréable moment.

## Samedi 17 décembre 2022, colis de Noël



En présence du Maire Bernard COMTET et de Martine DUPONT, responsable CCAS, les membres ont récupéré les 44 colis à distribuer auprès de nos aînés. Les colis repas sont préparés par GAMM VERT de TOURNUS. Pour les personnes en EHPAD, la Pharmacie LEHRE de CUISERY s'est chargée des préparations.

Pour rappel, un courrier est distribué chaque année aux ayants-droits : ces derniers choisissent entre le repas (1er dimanche d'octobre) ou le colis apporté à domicile vers Noël. La réponse au courrier est importante pour l'organisation de l'événement.

## Le retour du Druides

Volé en 2021, le gardien du Domaine des Druides est réapparu, Son «sosie» a été sculpté en septembre par Frédéric LEROY.

Le vide est comblé, les gaulois ont retrouvé leur gardien...



## Programmation des manifestations associatives, en 2023

15/01/23	Mairie	Cérémonie des vœux
25/02/23	Comité de Gestion du Domaine des Druides	Ouverture de la pêche à la truite, à l'étang
11/03/23	Amicale des Sapeurs Pompiers	Vente de plats à emporter
08/07/23	Amicale des Sapeurs Pompiers	Soirée Guinguette
13/08/23	Comité des Fêtes	38 ème Brocante
19/08/23	BISES'ARTS	Soirée théâtre
16 et 17/09/22	BISES'ARTS	Journées du Patrimoine (exposition de cartes postales)
01/10/23	CADE	Repas paroissial
08/10/23	CCAS	Repas des Cheveux Blancs
05/11/23	Comité de Fleurissement	Bourse aux Jouets
02 et 03/12/23	Comité des Fêtes	Marché de Noël



Les responsables de l'Association BISES'ARTS, en vue des futures Journées du Patrimoine, recherchent des cartes postales anciennes de LA GENETE.

Contactez Sophie FATET au 07 87 68 49 86

### Comité des Fêtes



Sa nouvelle présidente :

Patricia COMTET : 06 20 37 28 16

Responsable matériel, Stéphane DRAPIER: 07 78 37 21 03

#### **RAPPEL LOCATIONS MATERIEL DU COMITE DES FETES**

La prise en compte se fait **le vendredi, de 15h à 18h**

La réintégration se fait **le lundi, de 15h à 18h**

**CAUTION : 500 € pour la remorque frigo**

**300 € pour le barnum**

Cette caution est exigée pour tout loueur : résidents à LA GENETE, extérieurs à la commune et toutes associations.

Ce sont des bénévoles qui vous servent; respectez les horaires.

## La vie de nos pompiers

### Vue par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de LA GENETE,

L'activité de l'amicale a été bien mouvementée durant la 2ème partie de l'année 2022.

Le 16 juillet 2022, l'amicale a organisé une journée "Jour de fête à LA GENETE" avec au programme : exposition de voitures anciennes, jeux pour les enfants, baptême en hélicoptère et repas paella. Cette journée fût une réussite avec presque 70 baptêmes réalisés. De nombreux visiteurs se sont déplacés malgré la chaleur. Le président Nicolas FATET ainsi que les membres et les bénévoles étaient ravis de cette magnifique journée.

Le 08 décembre à l'occasion de la soirée des illuminations organisée par le BBE, l'amicale a vendu son traditionnel saucisson à la beaujolaise. Cette soirée fût une réussite avec une superbe ambiance.

L'activité s'est terminée avec la traditionnelle distribution des calendriers; les membres remercient les habitants pour leur accueil chaleureux. **Si vous n'avez pas eu votre calendrier vous pouvez contacter le président au 06 42 95 38 08.**

Nous recherchons des anciens calendriers de notre centre: si vous en avez, n'hésitez pas à nous contacter.

**L'ensemble des membres de l'amicale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023.**



### Vue par le CPI LA GENETE,

#### Exercice avec l'École de LA GENETE



## Les interventions en 2022

1	06/01/22	AVP accident voie publique	D975
2	11/01/22	SAP secours à personne	Rue de l'Eglise
3	06/04/22	SAP	Chemin de Narfoux
4	08/04/22	Opération Diverse Dégagement voie publique	Route de la Chapelle Thècle
5	10/04/22	SAP	Route de Varennes
6	10/04/22	SAP	La Bouchatière
7	03/05/22	SAP	La Bouchatière
8	02/06/22	SAP	Usine BERRY SUPERFOS
9	13/06/22	SAP	Route de la Chapelle Thècle
10	09/07/22	OD	Etang des Druides
11	23/07/22	SAP	Rue des Templiers
12	28/07/22	SAP	Route de Ratenelle
13	30/07/22	PGC Procédure Gaz Classique	Impasse du Grand Pré
14	13/09/22	SAP avec ouverture porte	Rue de l'Eglise
15	25/11/22	SAP	Chemin de Varennes
16	07/12/22	SAP	Route du Domaine des Druides
17	19/12/22	OD dégagement voie publique	Route de la Chapelle Thècle
18	31/12/22	SAP	Rue de l'Eglise



# Révélez LE SAPEUR-POMPIER *qui est en vous !*



Les sapeurs-pompiers volontaires  
représentent 84 % des sapeurs-  
pompiers de Saône-et-Loire.

*Pourquoi pas vous ?*

**On ne vous demandera pas la lune...**  
Juste votre envie et un peu de  
votre temps pour aider les autres !

**Un engagement indemnisé**  
compatible avec une activité  
professionnelle et une vie de famille.

- ◆ Vous avez entre **16 ans et 55 ans ?**
- ◆ Vous vivez à **10 min d'un centre de secours ?**
- ◆ Vous pouvez vous rendre **disponible ?**

*Alors franchissez le pas !*

Une **formation adaptée**, un **accompagnement  
personnalisé**...

Vous deviendrez à  **votre tour acteur du secours  
de vos concitoyens** (secours à personne, incendie,  
protection des biens et de l'environnement).



SAPEURS POMPIERS  
DE FRANCE

**Poussez les portes de votre centre de secours le plus proche  
Ou contactez-nous : [volontariat@sdis71.fr](mailto:volontariat@sdis71.fr) - [www.sdis71.fr](http://www.sdis71.fr)**

Les sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, c'est...

**1 796** SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES

**349** SAPEURS-POMPIERS  
PROFESSIONNELS

**83** PERSONNELS ADMINISTRATIFS  
ET TECHIQUES

 **39 164** INTERVENTIONS  
en 2021, dont **30 092**  
SECOURS À PERSONNE

**1 intervention toutes les 13 minutes.**



# CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2023 - JEUDI

## JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
52							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

## FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
5				1	2	3	4
6	6	7	8	9	10	11	12
7	13	14	15	16	17	18	19
8	20	21	22	23	24	25	26
9	27	28					

## MARS

	L	M	M	J	V	S	D
9				1	2	3	4
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

## AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30

## MAI

	L	M	M	J	V	S	D
18	1	2	3	4	5	6	7
19	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28
22	29	30	31				

## JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30		

## JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
26						1	2
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

## AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
31				1	2	3	4
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

## SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
35						1	2
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

## OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

## NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
44				1	2	3	4
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

## DÉCEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
48						1	2
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

Collecte des emballages recyclables 
 Collecte des ordures ménagères 
 Jour férié, collecte décalée le samedi

## Le SPANC



# SPANC DU LOUHANNAIS

## QUOI DE NEUF AU SPANC ?!

### CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Le Spanc du Louhannais propose depuis 2009 des vidanges à tarifs préférentiels pour vos fosses septiques et autres microstations. A partir du 1er janvier 2023, c'est un nouveau prestataire qui rejoint l'aventure : **la SARP !**

Pour toute demande de vidange, il vous faut au préalable remplir un bon de commande (disponible en mairie, auprès de votre SPANC ou sur notre site [www.sivom-louhannais.fr](http://www.sivom-louhannais.fr)) et le retourner par courrier ou par mail aux adresses indiquées.



ALLÔ ! SPANKY À VOTRE ÉCOUTE



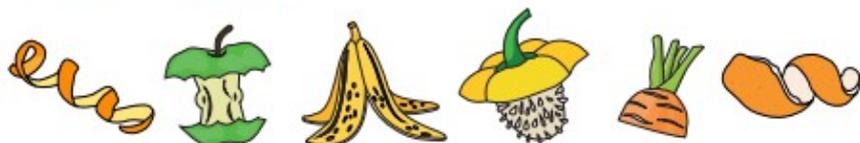
**NOUVEAU PRESTATAIRE 1ER JANV 2023**

**Et n'oubliez pas ! Si vous avez besoin de conseils ou pour toutes questions liées à l'assainissement non collectif, votre SPANC est là pour vous !**

## LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Suite à la promulgation de la loi AGEC (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire), en 2020, le tri à la source des biodéchets deviendra **OBLIGATOIRE** pour **TOUS**, particuliers comme professionnels au 1er janvier 2024.

Alors n'attendons plus et, **tous au compost** ! Faisons de cette obligation une dynamique sociale, économique et écologique pour notre territoire.



## RÉUSSIR SON COMPOST... ... EN 4 LETTRES

**A**PPORTER

**E**TALER

**I**NCORPORER

**R**ECOUVRIR DE  
**S**TRUCTURANT



**David**, notre maître composteur, est à votre disposition pour répondre à vos questions, qu'il s'agisse de compostage partagé ou individuel, au **06 73 54 72 44** ou par mail : **compost@sivom-louhannais.fr**

Possibilité d'acheter des composteurs, retrouvez les tarifs sur notre site internet

**www.sivom-louhannais.fr**

### Boîte à idées

- L'été dernier, nos jardins fournissaient certains légumes ou fruits à foison. Plutôt que de jeter ou laisser pourrir, pourrions-nous trouver des solutions afin de partager «nos richesses»? Vous avez des idées pour un partage citoyen, moins gaspiller et aider certains genetods , n'hésitez pas à écrire et glisser vos idées dans la boîte aux lettres de la MAIRIE (ou par mail).
- Pour ceux qui se chauffent avec un poêle à granules, vous avez constaté la pénurie et la flambée des prix des pellets. Certains d'entre vous aimeraient faire des commandes groupées afin de bénéficier de tarifs minorés. De la même façon, glissez vos coordonnées dans la boîte aux lettres de la Mairie (ou par mail).

## **Histoire du Moulin de LA VILLENEUVE, selon Jean MOUREAUX**

Le Moulin était propriété du Baron de LA VILLENEUVE. Celui-ci possédait le château, 5 fermes et 4 petits domaines, 100ha de bois, des hectares de terrain et le moulin. En 1911, il vend le moulin car il y avait beaucoup d'entretien et de travaux à effectuer (barrage, retenue d'eau...). Le Baron avait fait installer une machine à vapeur que le meunier utiliserait en période de sécheresse.

A l'origine, il y avait 2 moulins à aube, 1 moulin en bout de l'habitation, 1 moulin en face. Il existait une petite bâtisse avec une roue à aube.

En 1911, Théodore MOUREAUX achète le moulin plus la ferme attenante et 30 ha de terrain. Il a de suite revendu 20ha pour financer son achat. Il s'est initié au fonctionnement du moulin mais également au droit de l'eau.

**Fonctionnement du moulin** / L'énergie est fournie par une turbine par paire de meules.

Une turbine est un axe avec des godets et donne la force pour tourner les meules. La meule est mue par l'axe de la turbine. Pour chaque paire de meules, il y a une meule fixe et une meule tournante. Il y avait 3 turbines. La chambre des turbines se trouve dans la chambre d'eau, comme une cave située au-dessous de la rivière.

La 1ère paire de meules servait à moudre la farine de maïs pour les gaudes. La 2ème paire de meules, plus grande, servait à moudre la farine destinée à l'alimentation des animaux. La 3ème paire de meules servait à moudre la farine de blé pour la fabrication du pain. Le moulin n'a jamais été agréé pour fournir les boulangers mais uniquement les particuliers.

La 1ère et 3ème paire de meules étaient équipées d'un système appelé blutoir qui permet de séparer la farine du son à l'aide d'un tamis. Les meules tournaient dans un coffre en bois et la farine était expulsée tout autour des meules, descendait dans un godet et en bas, un sac réceptionnait la farine. Un monte charge montait les sacs de grains où se trouvait les meules.

**Le droit d'eau** / De septembre à mars, le meunier pouvait retenir l'eau à un niveau tel qu'il inondait les prés avant le moulin. Pendant cette période, il n'y avait pas de pâturage. Ce dispositif était à la charge du propriétaire du moulin. Les vannes et le barrage limitaient la hauteur de l'eau. En hiver, ce système permettait une utilisation maximale du moulin, sans avoir recours à la machine à vapeur.

**Les clients** / Au temps du Baron, le moulin est à disposition principalement de ses fermiers, et éventuellement quelques autres clients. Théodore MOUREAUX, qui fait uniquement de la mouture à façon (les agriculteurs apportent le grain et récupèrent leur farine) veut augmenter sa clientèle.

Pour ce faire, il embauche 1 salarié qui, avec 1 char et 1 cheval, passait de ferme en ferme récupérer le grain à moudre. Ces clients étaient essentiellement basés à JOUVENCON, BRIENNE, le bourg de LA GENETE, les hameaux de PIREY et LA VILLENEUVE.

Théodore MOUREAUX a exploité le Moulin de LA VILLENEUVE et la ferme de 1911 à 1936 (année de son décès), avec son fils Désiré, né en 1903, et des salariés car il était également Maire de LA GENETE, et la charge de travail était conséquente.



## **ETAT CIVIL**

*2<sup>ème</sup> semestre 2022*

**Mariage** : Marie Sonia TAPONAS et Jérôme CABUT, le 06/08/2022

**Personnes en maison de retraite** : Mme Marie FERRAND à ROMENAY  
Mme Micheline RAFFIN à ROMENAY  
Mme Édith RENARD à ROMENAY  
Mme Solange POUHEY à ROMENAY  
Mme Élise THEVENARD à ROMENAY  
Mr Guy LECLERE à ROMENAY  
Mme Michèle MOUREAUX à CUISERY  
Mme Odette BOUCHARD à CUISERY  
Mme Mauricette PELARDY à ROMENAY  
Mme Georgette MOINE à BELNAY  
Mr Roger GUINET à PONT DE VAUX  
Mr Serban GRAVILESCU à ROMENAY  
Mme Annie GEAY à CUISERY

**Décès** : Mme Raymonde FAVRE, le 12/09/2022 à SAINT GERMAIN DU BOIS  
Mr Jean-Marie RENAUDIER, le 12/09/2022 à CUISERY  
Mme Renée PLOMBY, le 24/12/2022 à ROMENAY

***Nous rappelons à tous les nouveaux habitants qu'il est important de venir s'inscrire à la mairie***



## Vos numéros et liens utiles

**L'ATELIER DE DAN** : Toutes confections textiles et ameublement 06 60 94 55 61

**BASSET-LENNOZ Marion** : Pépinière des Avettes 06 50 67 78 11

**BBE Bar Brocante Epicerie** : Stéphane THAON 06 78 26 79 92

**COMTET Bernard** : Maire 06 13 36 22 24

**CORREIA et fils** : Fonderie 03 85 40 00 13

**ÉCOLE** : 03 85 40 16 60

**GARAGE BIERSSSE Bernard**, dépannage-vente de pièces d'occasion 06 09 42 08 54

**GITES et TOUR** (réservations) : reservation.lagenete@gmail.com

**GRAVALLON Christophe** : Electricité générale, électroménager 06 72 62 99 56

**GREFFET Jérémy** : Elagueur, paysagiste, créateur 06 49 03 17 19

**GUEPES et NUISIBLES 71** : Service de lutte antiparasitaire 06 29 98 38 83

**LE JARDIN DES RENARDIERES** : Apiculteur 06 44 05 14 95

**MAIRIE** : 03 85 40 12 47

**NICOD Guillaume** : Maçonnerie 06 76 29 52 86

**OJP Automobiles** : Garage, motoculture 06 36 41 57 26

**RAPID'ELEC** : Belkacem OUIDIR électricité 06 38 54 20 49

**RICHARD Christophe** : Électricité 06 62 63 38 01

**SALAS Nicolas** : Commerce de véhicules automobiles légers 07 78 47 94 64

**SMARTELIER** : Réparation tablettes et smartphone 06 73 70 67 38

**SOMAGIC** : Barbecues 03 85 32 27 50

**SUCHET Yoann** : Couvreur, charpente, maçonnerie 06 10 28 06 75

**SUPERFOS** : Conditionnements plastiques 03 85 32 27 55

**TATE Catherine** : Négociatrice en immobilier 06 59 14 99 49

